

LETTRE DE CONSULTATION

Assistance informatique pour la maintenance du logiciel ISIS FISH

N° 261000039

Date et heure limite de remise des offres : 13/04/2026 à 12h00

MODALITE D'OBTENTION DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est à télécharger sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

IFREMER

1625 route de Sainte Anne
29280 Plouzané

1. Objet de la consultation

1.1. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'assistance informatique pour la maintenance du logiciel ISIS FISH. Le logiciel a été développé pour l'Ifremer et est à disposition de la communauté scientifique. La prestation consiste à assister les utilisateurs du logiciel techniquement (développement et correction de codes, mise en œuvre du simulateur) et à animer la communauté (site web, mailing lists, journées annuelles).

1.2. Procédure de passation

La procédure retenue est la procédure adaptée en application des articles R2123-1 1° et R2123-4 du code de la commande publique.

1.3. Forme du marché

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commandes en application des articles L2125-1 et R2162-3 du Code de la Commande Publique.

1.4. CCAG

Le présent marché fera référence au CCAG/FCS du 30 mars 2021 qui approuve les clauses générales administratives applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

2. Organisation de la consultation

2.1. Contenu de l'offre

Les candidats intéressés par la présente consultation remettent une offre comprenant :

- Le cahier des clauses communes particulières (CCP) renseigné, daté et signé ;
- Un devis ;
- Un mémoire technique.

L'offre est exprimée en euros. En cas d'offre exprimée dans une autre monnaie, le pouvoir adjudicateur appliquera pour la comparaison des offres, les taux de change de chancellerie publiés par la direction générale du Trésor public Français à la date de remise des offres. Ces taux de change indiquent la contrevaletur en euros des monnaies étrangères.

2.2. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3. Négociation

Suite à l'analyse des propositions, l'Ifremer se réserve la possibilité de conduire une ou plusieurs phases de négociation(s) avec le ou les candidat(s) dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement. Les discussions pourront porter sur tous les aspects de l'offre, tant techniques que financiers. Le cas échéant le résultat des négociations fera l'objet d'une mise au point avec le candidat retenu avant la notification du marché. Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché directement sans négociation.

2.4. Allotissement

Le présent marché n'est pas alloti en raison de l'objet même de la prestation qui constitue un tout homogène ne pouvant être scindé.

2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3. Jugement des offres

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- **Prix des prestations : 35 %**

La note prix (NP) est calculée à partir du montant maximum total HT indiqué dans le CPP valant acte d'engagement.

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant maximum total le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$$NP = 20 \times (\text{montant maximum total HT le moins disant} / \text{montant maximum total de l'offre analysée})$$

- **Qualité technique de l'offre : 55%**

Avant la notation, en cas de non-respect des caractéristiques techniques suivantes, l'offre sera automatiquement rejetée et ne sera pas notée :

- Maîtrise par l'entreprise du langage Java/Swing ;
- Maîtrise des bases de données Hibernate/H2 ;
- Prise en charge de l'hébergement : des sites de documentation, des dépôts de scripts (officiel/communautaire), de la forge du code source, du nom de domaine.

L'entreprise doit prouver sa maîtrise des éléments ci-dessus dans son offre.

L'offre sera notée selon les sous-critères suivants :

Sous-critères	Notes
<u>Sous-critère 1 : Méthodologie de prise en main de la solution (code et librairies ISIS-Fish)</u> L'entreprise doit démontrer la manière dont elle compte organiser son travail pour prendre en main le code et les librairies.	/6
<u>Sous-critère 2 : Moyens humains</u> (certification et compétence/expérience des personnes affectées à l'opération, Qualité des profils proposés)	/3
<u>Sous-critère 3 : Maintien en Condition Opérationnelle du logiciel</u> Description et contenu du contrat de maintenance du logiciel. L'entreprise présente ses méthodes pour assurer la maintenance, les processus de correction et vérification, le suivi des versions	/4
<u>Sous-critère 4 : Accès au support</u> L'entreprise détaille son processus pour la mise en œuvre du support aux besoins utilisateurs (moyens, délais de réponse, agilité, disponibilité, échanges avec l'IFREMER, etc) L'entreprise fournis 2 exemples de réponse de support utilisateur sur des marchés similaires	/7

- **Qualité environnementale de l'offre : 10%**

Sous-critères	Notes
Sous-critère 1 : Réduction de la consommation énergétique Le candidat décrit les solutions proposées pour limiter la consommation énergétique des infrastructures (datacenters, serveurs, etc.), avec une attention particulière portée à l'optimisation des performances logicielles.	/20

4. Prévention des risques de conflits d'intérêts et de corruption

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

5. Transmission des offres

Les offres papiers sont interdites. Les offres doivent impérativement être déposées sous forme dématérialisée sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Si l'offre n'est pas déposée sur PLACE celle-ci ne sera pas prise en compte

6. Documents à fournir par le candidat retenu

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé au candidat retenu de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous.

- 1) Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation,
- 2) Attestation de vigilance (6 mois),
- 3) Attestation de régularité fiscale (3 mois),
- 4) Un extrait k-bis (3 mois)